

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : <http://www.agglo-saint-louis.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet du marché :

Intitulé :

Accord-cadre de fourniture de carburants en stations-services pour le parc automobile de SAINT-LOUIS Agglomération - Période 2023 à 2026

Type de marché :

Il s'agit d'un accord-cadre de fournitures et de services

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
30163100-0	Cartes pour l'achat de carburant

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : OUI

Durée de l'accord-cadre :

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Il pourra être reconduit par trois fois par tacite reconduction pour une durée d'un an à chaque fois, soit jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le pouvoir adjudicateur peut toujours s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le titulaire au moins trois mois avant la fin de chaque période annuelle, et ce sans indemnités.



Il n'est pas fixé de délai d'exécution compte tenu de la spécificité de cet accord-cadre, chaque utilisation des cartes accréditatives équivalant à l'émission d'un bon de commande.

Ainsi, l'approvisionnement en carburants se fera au fur et à mesure des besoins lors de la présentation de chaque véhicule dans les stations-services du réseau national et international du titulaire de l'accord-cadre au moyen de cartes accréditatives et ce, jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre.

Type de procédure :

Appel d'offres ouvert (application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique)

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique et environnementale de l'offre	40 %
2	Prix des prestations	60 %

Publications antérieures concernant le même marché :

Avis d'appel public à la concurrence paru :

- Au BOAMP n° 22-130778 du 02/10/2022 ;
- Au JOUE du 05/10/2022 sous le n°2022/S 192-542940

3. Attribution du marché :

Date d'attribution du marché : mardi 13 décembre 2022

Titulaire du marché :

TOTAL MARKETING France
562 Avenue du Parc de l'Île
92029 NANTERRE

Montant des prestations :

Les commandes sont effectuées par l'intermédiaire des cartes accréditatives fournies par le titulaire de l'accord-cadre. Dans le cadre du présent accord-cadre, l'utilisation de ces cartes vaut émission et notification de bons de commande.

Les commandes sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

- Minimum annuel : Sans
- Maximum annuel : 300 000 € HT



4. Renseignements complémentaires :

Autres informations

Date de signature du marché : mardi 13 décembre 2022

L'accord-cadre est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service marchés publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

5. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis : Mercredi 21 décembre 2022

